

LAFARGE ET BORAL SIGNENT UN ACCORD DE FUSION DE LEURS ACTIVITES PLATRE EN ASIE

Lafarge et Boral viennent de signer un accord de joint-venture se traduisant par la fusion de leurs activités plâtre en Corée du Sud, en Chine et dans les pays de l'ASEAN.

Cette joint-venture reprend les termes du projet d'accord annoncé le 24 février dernier par les deux groupes.

Lafarge participera à hauteur de 73% des actifs de la joint-venture, mais Boral a la possibilité de porter à 50% sa participation minoritaire initiale, principalement par le financement de projets de développement au cours des trois prochaines années. Les droits de vote au Conseil d'Administration seront répartis à parts égales.

La nouvelle joint-venture disposera d'une capacité de 200 millions de m² de plaques de plâtre, de quatre usines spécialisées dans la fabrication de dalles de plafond, d'un atelier de production de profilés métalliques et d'une capacité de 150 000 tonnes d'enduit à joints et de plâtres industriels, ainsi que de réseaux de distribution bien établis.

La nouvelle entité deviendra leader du marché en Corée du Sud, en Chine (Shanghai), en Malaisie, en Indonésie et aux Philippines. Les autorisations administratives nécessaires au transfert des actifs devraient être obtenues avant la fin de l'année.

Lafarge et Boral possèdent déjà une joint-venture aux Etats-Unis dans l'activité toiture.

Boral, dont le siège social se trouve à Sydney (Australie), détient des positions de leader dans le secteur des matériaux de construction en Australie, en Asie et aux Etats-Unis. Il réalise un chiffre d'affaires de 3,8 milliards de dollars australiens (environ 2,4 milliards d'euros) et emploie plus de 15 000 personnes.

Leader mondial des matériaux de construction, le Groupe Lafarge détient des positions de premier plan dans chacune de ses Branches : Ciment, Granulats & Béton, Toiture, Plâtre et Matériaux de Spécialités. Avec 71 000 personnes dans 70 pays, le Groupe a réalisé en 1999 un chiffre d'affaires de 10,5 milliards d'euros.